

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 avril 2017**

OBJET

09 – BUDGET COMMUNE - TAUX D'IMPOSITION 2017

N° 2017-04-09

NOMENCLATURE : 7.2.1

L'an deux mille dix-sept, le trois avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre mars 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 21

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, , Michel RINCE, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Chantal PERRUCHET, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL,

Pouvoirs : 7

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Isabelle GROLEAU
Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine HENRY
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine CADOU
Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

Nombre de membres :

en exercice..... 29
présents..... 21
ayant un pouvoir... 07
votants..... 28

Absente : 1

Valérie ROBERT

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Conformément aux orientations budgétaires pour 2017, il est proposé de maintenir les taux des impôts locaux au même niveau que 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation (TH)21.69%
- Taxe foncier bâti (FB)21.71%
- Taxe foncier non bâti (FNB).....40.23%

Les taux sont inchangés depuis 2006.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 28 voix POUR, décide :

- DE MAINTENIR les taux des impôts locaux pour 2017 comme présentés ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le 3 avril 2017,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170403-2017-04-09-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017